

Chronologie

BOIS D'OEUVRE

- 1982-1983** Les États-Unis mènent leur première enquête en vue de l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre provenant du Canada. Le département du Commerce (DOC) arrive à la conclusion que les programmes canadiens n'ont pas pour effet de subventionner les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 1986** Les États-Unis ouvrent une deuxième enquête visant l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre importé du Canada. Le DOC renverse sa position et conclut que les programmes provinciaux de droits de coupe confèrent un subventionnement de 15 p. 100 aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 30 décembre** Le Canada et les États-Unis règlent ce différend commercial âpre et hautement politisé en concluant un Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre. Le Canada accepte d'imposer un droit de 15 p. 100 sur ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis; en échange, les producteurs américains retirent leur demande d'imposition de droits compensateurs, et le gouvernement américain met fin à son enquête.
- 1987-1991** Le Mémorandum d'entente est amendé à plusieurs reprises afin d'exempter les provinces de l'Atlantique du droit à l'exportation et d'abaisser le droit à l'exportation perçu en Colombie-Britannique et au Québec à la suite des mesures de remplacement introduites par ces provinces.
- 1991**
- 3 septembre** Le gouvernement du Canada remet au gouvernement des États-Unis une note diplomatique l'informant de l'intention du Canada de dénoncer le Mémorandum d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre, cette décision prenant effet le 4 octobre 1991.
- 4 octobre** Le Canada dénonce le Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre.
- Les États-Unis annoncent leur intention d'ouvrir une troisième enquête visant l'imposition de droits compensateurs et d'exiger des